



COMITÉ DES FORÊTS

VINGT-QUATRIÈME SESSION

Rome, 16-20 juillet 2018

FORÊTS URBAINES ET PÉRIURBAINES

I. Introduction

1. Les villes abritent déjà plus de la moitié de la population mondiale et l'urbanisation rapide devrait encore augmenter de 2,5 milliards le nombre de personnes habitant en ville d'ici à 2050. La plus grande partie de cette croissance aura lieu dans les villes de taille moyenne des régions les moins développées, notamment en Afrique et en Asie, qui sont moins préparées à faire face aux conséquences de ce développement urbain rapide. Les administrateurs locaux seront confrontés à une augmentation de la pauvreté et de la faim, au manque de ressources, ainsi qu'aux effets de l'urbanisation sur l'environnement, tels que les inondations, les pénuries d'eau et les glissements de terrain.

2. Les Nations Unies reconnaissent que le développement urbain durable constitue un défi majeur auquel il faut répondre en favorisant un développement plus durable et plus équitable. Le onzième objectif de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 appelle à «Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables», tandis que le Nouveau Programme pour les villes, approuvé en 2016 à la Conférence HABITAT III encourage les acteurs urbains à élaborer de nouveaux modèles urbains plus durables et plus résilients, notamment en accordant une attention particulière aux espaces publics verts.

3. Le rôle des forêts urbaines et périurbaines dans la réalisation des ODD 11 et 15 a également été abordé durant les cinq Commissions régionales des forêts, qui ont recommandé qu'il soit considéré comme une question prioritaire lors de la vingt-quatrième session du Comité de forêts.

4. La FAO apporte son appui aux États Membres sur les questions liées aux forêts urbaines depuis plusieurs années. En plus de fournir un appui technique, l'Organisation joue un rôle actif dans la sensibilisation à l'importance d'une gestion rationnelle des forêts et des arbres dans les villes et leurs environs. En 2016, la FAO a publié le document *Directives sur la foresterie urbaine et périurbaine*, qui a pour objectif de proposer des orientations aux autorités nationales et locales en matière de planification, de conception et de gestion des forêts et des arbres en zone urbaine et périurbaine.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org

5. La FAO favorise en outre le dialogue, la collaboration et les échanges dans le cadre de réunions et de forums internationaux. Deux sessions de la Réunion Asie-Pacifique sur les forêts urbaines ont eu lieu en 2016 en Chine et en 2017 en République de Corée, tandis que le premier Forum Amérique latine et Caraïbes sur les forêts urbaines s'est tenu en 2017 au Pérou. Le Groupe de travail *Silva Mediterranea* sur les forêts urbaines et périurbaines a organisé neuf réunions depuis 2013. S'appuyant sur ces manifestations, la FAO participe à l'organisation du premier Forum mondial sur les forêts urbaines qui se tiendra à Mantoue (Italie) en novembre 2018. L'objectif de ce Forum est de renforcer les réseaux internationaux existants, de soutenir la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de promouvoir le potentiel des forêts urbaines à contribuer à la réalisation des ODD.

II. Les avantages des forêts urbaines et périurbaines

6. Les forêts urbaines et périurbaines bien gérées fournissent des biens et des services écosystémiques et peuvent aider les administrations locales à répondre aux besoins des populations urbaines croissantes. Ces avantages peuvent prendre la forme de services d'approvisionnement, d'appui, de régulation, ou encore de services culturels et d'autres services socioéconomiques.

Services d'approvisionnement

7. Les populations urbaines croissantes ont besoin de nourriture et de services de base, ce qui engendre d'importantes difficultés infrastructurelles, sociales, environnementales et économiques. La plantation d'arbres fruitiers dans les rues ou la création de parcs publics multifonctionnels peuvent contribuer à la disponibilité de nourriture. À Delhi (Inde), les jameloniers plantés le long des routes produisent chaque année environ 500 tonnes de fruits qui sont récoltés et vendus localement. Dans les petites et moyennes agglomérations africaines, on trouve fréquemment des arbres fruitiers autour des maisons des zones urbaines et péri-urbaines. Dans les pays du Golfe, des palmiers sont plantés dans les rues, et entretenus pour produire des dattes que la population peut librement consommer. En Europe et en Amérique du Nord, de plus en plus de *forêts alimentaires urbaines* sont implantées pour offrir des activités de loisirs, renforcer la cohésion sociale et produire des aliments.

8. Les forêts urbaines et périurbaines jouent un rôle considérable dans la fourniture d'énergie. Les estimations présentées dans l'édition 2014 de la Situation des forêts du monde indiquent que 2,4 milliards de personnes, soit environ 40 pour cent de la population des pays moins développés, cuisent leurs aliments avec du combustible ligneux. De plus, 764 millions de ces personnes peuvent également faire bouillir leur eau grâce au bois. La dendroénergie représente 27 pour cent de l'approvisionnement total en énergie primaire en Afrique, 13 pour cent dans la région Amérique latine et Caraïbes, et 5 pour cent en Asie et en Océanie. La création et la gestion durable de forêts périurbaines pour la production de combustible ligneux peut contribuer à protéger les forêts naturelles de la surexploitation.

Services d'appui

9. Les forêts urbaines et périurbaines peuvent contribuer à préserver la biodiversité locale et à améliorer la continuité écologique et, de ce fait, renforcer la résilience des écosystèmes naturels face aux pressions exercées par l'homme. Grâce à des programmes extraordinaires de conservation et d'écologisation urbaine lancés il y a plus de 50 ans, la cité-État de Singapour affiche aujourd'hui un niveau incroyablement élevé de biodiversité qui lui vaut d'être appelée la «Cité jardin».

10. Les arbres contribuent à la formation des sols, en augmentent la productivité et en améliorent la perméabilité. Ils freinent le vent et stabilisent les sols, et peuvent ainsi également prévenir l'érosion et réduire le tassement des sols. De nombreuses villes, comme Ouarzazate au Maroc, utilisent les forêts urbaines et périurbaines pour prévenir la dégradation des terres. Au Pérou en 2015 la municipalité d'Independencia (Lima) a lancé un programme communautaire visant à reboiser les terrains en pente situés à proximité des zones d'habitation informelles afin de réduire les risques de catastrophe naturelle.

Services de régulation

11. En apportant de l'ombre et en rafraîchissant l'air, les forêts et les arbres contribuent à atténuer l'effet d'îlot de chaleur urbain et participent à l'adaptation aux effets du changement climatique. Des recherches menées à Dubaï montrent que la présence d'arbres dans les zones urbaines peut faire baisser la température jusqu'à 8 °C, améliorant ainsi nettement le confort des citoyens. Parallèlement, des études conduites à Amman montrent que les arbres peuvent réduire la charge de refroidissement des bâtiments jusqu'à 35 pour cent. Dans les pays du Sahel, par exemple au Burkina Faso, des arbres sont plantés autour des maisons et des établissements publics pour atténuer la chaleur. Les forêts, les arbres et les sols urbains sont également susceptibles d'augmenter la fixation du carbone. Ce potentiel dépend de plusieurs variables, notamment des essences et de la taille des arbres. Aux États-Unis d'Amérique, on estime que les arbres urbains stockent 770 millions de tonnes de carbone.

12. Les arbres périurbains protègent les bassins hydrographiques et les réservoirs d'eau en luttant contre l'érosion, en limitant l'évapotranspiration et en filtrant la pollution. Plusieurs pays des Andes ont mis en place des paiements pour les services écosystémiques afin de protéger les bassins versants périurbains boisés et de garantir ainsi l'approvisionnement de leurs villes en eau de qualité. En absorbant l'eau en excès et en améliorant l'infiltration, les arbres urbains et périurbains contribuent à réduire la fréquence des inondations et leurs impacts. Des données provenant de Philadelphie (États-Unis d'Amérique) montrent qu'un hectare de terre qui comprend des éléments d'infrastructure verte peut absorber et filtrer plus 250 000 litres d'eau de pluie par an.

13. Les arbres interceptent les polluants gazeux et les particules issus des activités urbaines et de la circulation automobile, et contribuent ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air. À Beijing en 2002, les 2,4 millions d'arbres, dans le centre-ville, ont éliminé 1 260 tonnes de polluants de l'air. À Medellin (Colombie), les grands arbres ne représentent que 1,3 pour cent de la forêt urbaine, mais séquestrent plus de 25 pour cent du carbone. Sur les terres arides, les arbres sont appréciés car ils constituent une barrière physique contre les vents et les tempêtes de sable. Ainsi, le projet de ceinture verte en Corée et en Mongolie (2007-2016) a permis la plantation de 3 000 hectares d'arbres dans le désert de Gobi afin d'atténuer les effets des tempêtes de poussière et de sable dans les zones urbaines.

Services culturels

14. Les forêts et les arbres des zones urbaines contribuent à accroître l'équité sociale, à promouvoir le sentiment de communauté et à assurer la préservation des valeurs spirituelles et culturelles locales, qui sont des composantes essentielles de l'aménagement de lieux – le processus consistant à créer des espaces de haute qualité (des parcs, des places, des fronts de mer, par exemple) dans lesquels les habitants aiment se rendre. À Kuala Lumpur, l'Institut de recherche forestière de Malaisie attire des visiteurs qui souhaitent découvrir une forêt tropicale humide sans voyager trop loin. Les forêts urbaines et périurbaines sont en outre des lieux parfaits pour mettre en place des programmes d'éducation à l'environnement. Le projet «Forest of Experiments» mis en place à Ljubljana est un centre d'éducation à l'environnement qui organise des séminaires pour les enseignants sur la façon de stimuler la créativité et l'innovation tout en étudiant les forêts.

15. En embellissant les centres-villes et les zones suburbaines, les arbres et les forêts contribuent à réduire les inégalités sociales, environnementales et résidentielles. L'État de São Paulo (Brésil) a élaboré des plans de boisement en milieu urbain dans 645 municipalités afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Les parcs urbains et périurbains offrent également aux communautés locales des lieux ouverts où organiser des événements et pratiquer des activités, et qui renforcent la cohésion sociale. Une étude menée à Baltimore (États-Unis d'Amérique) indique qu'une hausse de 10 pour cent du couvert forestier en ville conduit à une baisse de 12 pour cent des crimes.

16. Les forêts et les arbres urbains et périurbains sont souvent associés à des valeurs culturelles, sociales et religieuses. En 2002, 261 arbres patrimoniaux ont fait l'objet d'une étude à Bangkok (Thaïlande): leur conservation a été possible en raison de traditions religieuses qui interdisent l'abattage d'espèces sacrées (*Ficus religiosa* par exemple). Le Programme national pour les arbres centenaires lancé en Tunisie en 1993 vise à préserver les plus vieux arbres du pays qui sont considérés comme un patrimoine national culturel et naturel.

Autres services socioéconomiques

17. Les forêts urbaines et périurbaines fournissent des services socioéconomiques directs et indirects et contribuent de manière significative à l'économie locale. Aux États-Unis d'Amérique, les quelque 5,5 milliards d'arbres situés en zone urbaine produisent des services pour un total de 18,3 milliards d'USD. Toujours aux États-Unis d'Amérique, des études ont démontré que la présence d'arbres adultes peut accroître la valeur des biens immobiliers de 15 pour cent, ce qui donne lieu à des recettes directes pour l'État via les taxes perçues. Les forêts urbaines génèrent des emplois liés à l'établissement, à la gestion et à l'entretien des zones vertes. À Niterói (Brésil) par exemple, le nouveau Programme Éco-social va recruter 400 jeunes en difficulté pour reboiser 100 hectares de terres dégradées et entretenir les installations des parcs, également dans l'objectif d'augmenter leur employabilité. Les initiatives de verdissement urbain contribuent également à l'image de marque d'une ville et à en renforcer l'attractivité en matière de tourisme, d'économie et d'investissement. À Nairobi (Kenya), la forêt Karuna qui était un haut lieu de la criminalité est désormais un parc public qui accueille plus de 16 000 visiteurs par mois.

18. Les produits forestiers ligneux et non ligneux (le bois d'œuvre, les combustibles ligneux, les fruits, fruits à coque et baies, les champignons et les plantes médicinales par exemple) fournis par les forêts urbaines et périurbaines contribuent aux revenus locaux et améliorent la résilience économique des communautés. Les forêts urbaines et périurbaines fournissent également des services économiques indirects du fait de la réduction des dépenses publiques qu'elles permettent. Lorsqu'elles abritent des bâtiments, elles diminuent les coûts de chauffage et de climatisation; on estime qu'à Londres les arbres permettent d'économiser 260 millions de GBP par an. En améliorant la santé physique et mentale, en rafraîchissant l'environnement et en réduisant la pollution, elles atténuent la fréquence de certaines maladies non transmissibles et participent ainsi à la réduction des coûts de santé publique. Le Japon et la Scandinavie font partie des pays qui utilisent les espaces publics verts pour réduire le stress et améliorer la santé et le bien-être des citoyens.

III. Vers une meilleure gouvernance des forêts et des arbres urbains et périurbains

19. Les villes qui s'agrandissent rapidement ont rarement le temps de s'adapter aux circonstances changeantes et aux pressions croissantes générées par une urbanisation désordonnée. Pour fournir les avantages cités ci-dessus, il est nécessaire de mettre en place une bonne gouvernance via des politiques, des normes claires et une planification rationnelle. La bonne mise en œuvre de ces outils dépend toutefois de nombreux facteurs.

20. La gouvernance des forêts urbaines et périurbaines exige que les services de planification disposent de mécanismes adaptés leur permettant d'acquérir les connaissances et les compétences techniques essentielles pour intégrer les aspects de la foresterie urbaine dans les processus généraux de planification et de mobiliser l'appui des services forestiers nationaux afin qu'ils fournissent l'appui technique nécessaire.

21. Il convient également de réduire la fragmentation des responsabilités entre les niveaux d'administration en ce qui concerne l'élaboration des documents de politique générale et de planification. Une gouvernance efficace nécessite aussi l'engagement et la participation active de différentes parties prenantes comme les services nationaux des forêts, les municipalités, les organismes publics, les organisations communautaires et les citoyens dans les processus décisionnels. L'engagement des citoyens dans les processus de planification, de conception et de gestion peut avoir de nombreux effets bénéfiques, comme le soutien public aux décisions d'aménagement, la prévention des conflits prolongés et des retards coûteux et une plus grande confiance entre les institutions et le public.

22. Une plus grande connaissance des biens et des services fournis par les forêts urbaines et périurbaines pourrait également contribuer à combler le manque de fonds publics alloués aux programmes de verdissement urbain. À chaque fois que c'est possible, les stratégies de financement doivent chercher à obtenir à la fois des fonds publics et des fonds privés. Par ailleurs, les villes s'appuient souvent sur les bénévoles locaux, non seulement pour trouver des fonds, mais aussi pour assurer la conduite des programmes et fournir de la main-d'œuvre. Les activités génératrices de revenus liées aux loisirs et/ou aux biens et aux services écosystémiques découlant des forêts urbaines et périurbaines devraient également être prises en compte.

23. Mais au-delà des limites de la ville, il ne faut pas oublier que de nombreux biens et services essentiels au fonctionnement de nos villes, comme les matériaux de construction, l'eau et l'énergie, proviennent des forêts. Ainsi, lorsqu'il s'agit de planifier le développement durable des villes, il convient également de réfléchir à la façon dont les villes elles-mêmes peuvent contribuer au développement des zones rurales. Les flux financiers en provenance des villes et dirigés vers les zones rurales, tels que la rémunération des services écosystémiques, les taxes et/ou subventions environnementales peuvent jouer un rôle majeur dans la promotion de modèles de développement plus équitables et de la gestion durable des ressources naturelles. Bien entendu, lorsque des droits d'accès ou d'autres formes de paiements pour un service sont introduits, il est important de bien prendre en compte les aspects liés à l'équité sociale.

24. Cependant, alors que les forêts qui se trouvent dans les villes sont généralement gérées par les autorités municipales, les forêts périurbaines et rurales le sont souvent par d'autres entités, comme les services nationaux des forêts. Ainsi, une gouvernance efficace nécessite des politiques et/ou des réglementations visant à harmoniser l'ensemble des intérêts et à renforcer les liens ville-campagne par des investissements adaptés dans les infrastructures, en particulier de transport, afin d'améliorer la productivité rurale tout en permettant l'accès aux marchés, aux emplois et aux services publics.

25. Enfin, la recherche joue également un rôle majeur dans l'implantation de forêts et d'arbres urbains bien adaptés. Les questions prioritaires sont notamment le choix des essences, les incidences sur la pollution atmosphérique, l'adaptation au changement climatique, ainsi que les études sur les préférences du public et l'évolution des demandes en matière de services forestiers urbains.

IV. Points à examiner

26. S'appuyant sur les conclusions des discussions des commissions régionales des forêts (Amérique du Nord, Asie-Pacifique, Proche-Orient), le Comité souhaitera peut-être:

- a) Reconnaître que la gestion durable des forêts et des arbres urbains et périurbains et leur intégration dans l'aménagement urbain sont essentielles pour atteindre les ODD, garantir la santé et le bien-être des populations et faire face au changement climatique.
- b) Inviter les États Membres à:
 - promouvoir le transfert et l'échange de connaissances sur les forêts urbaines et périurbaines via une participation active dans les réseaux techniques régionaux;
 - favoriser la coordination transversale entre les différents niveaux d'administration (national, régional, local) en matière d'élaboration des politiques, des normes et des pratiques d'urbanisme afin de tirer pleinement parti de la contribution des forêts urbaines et périurbaines à la réalisation des ODD 11 et 15;
 - encourager la participation des fonctionnaires nationaux au 1^{er} Forum mondial sur les forêts urbaines.
- c) Demander à la FAO d'aider les pays:
 - en continuant d'élaborer des outils de gestion et de planification pour les forêts urbaines et périurbaines, notamment via la mise en œuvre, la collecte et la diffusion d'études de cas et de bonnes pratiques;
 - en mettant en place des programmes de renforcement des capacités sur la foresterie urbaine en collaboration avec les centres d'excellence nationaux et régionaux;
 - en apportant un appui stratégique et technique en matière de planification, de conception et de gestion des forêts urbaines et périurbaines.